

Conditions générales de vente

Date de dernière mise à jour le 26 avril 2023

Remarque préliminaire : A titre d'information Lifeon, en tant que centre de service agréé Apple, réalise le diagnostic et la réparation de marchandises sous garanties pour le compte d'Apple et de certains distributeurs de marchandises de marque Apple. Ces services ne rentrent pas dans le cadre des présentes conditions générales de vente, Lifeon ne les facturant pas aux personnes en bénéficiant et n'étant débiteur d'aucune obligation de nature contractuelle envers elles.

Préambule

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après les « CGV ») s'appliquent et servent de base aux relations commerciales entre :

LFM, société à responsabilité limitée, dont le siège est situé aux Galeries de Bois Quarré, RN1, 97232 Le Lamentin, et Immatriculée au RCS de Fort-de-France sous le numéro 922 164 892 (Ci-après désignée sous son nom commercial « **LifeOn** »).

D'UNE PART,

Et toute personne physique (âgée de plus de 18 ans et bénéficiant d'une pleine capacité juridique) ou morale (par le biais de son représentant) qui, n'agissant pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole, effectue l'achat d'une marchandise ou d'une prestation de service au comptoir de la boutique LifeOn ou via son site internet. (Ci-après le « **Client** »)

D'AUTRE PART.

En conformité avec l'Article 1119 du code civil, les CGV doivent être connues et acceptées par le Client. Elles sont consultables librement en magasin et transmises au Client, avec son accord, par courrier électronique. Elles sont également consultables sur le site internet www.lifeon.mq de sorte que tout Client de bonne foi ne peut se prévaloir de leur méconnaissance et les accepte sans réserve en réalisant l'acte d'achat.

Les CGV priment sur tout accord spécifique sauf si elles ont été expressément écartées dans celui-ci.

I. PRESTATIONS DE SERVICES

A. Désignation et durée des services

LifeOn propose ses services payants uniquement concernant les modèles de matériels éligibles tels que définis dans le cadre de sa politique interne (le personnel de LifeOn sera en mesure de fournir les informations nécessaires à ce sujet) et uniquement s'agissant de matériel hors garantie. Un matériel hors garantie désigne un matériel qui ne respecte plus les conditions d'application des garanties légales et commerciales qui lui sont applicables (par exemple : dépassement du délai ou mauvaise utilisation du matériel). (ci-après le « **Matériel** »)

La liste des prestations de service payantes proposées par LifeOn et leurs tarifs sont affichés en magasin et sur la page internet www.lifeon.mq/nos-services-et-tarifs/

Les services payants proposés en lien avec un Matériel sont :

- Le diagnostic et la recherche de l'origine de pannes et dysfonctionnements du Matériel ;
- La réparation de pannes et dysfonctionnements affectant le Matériel.

Le diagnostic est effectué dans un délai raisonnable n'excédant généralement pas dix (10) jours.

La durée de réalisation de la réparation est variable car elle dépend du type de panne ou dysfonctionnement ainsi que des délais de livraisons des pièces (certifiées par le constructeur) nécessaires à la réparation. LifeOn s'efforcera de donner une estimation de durée correcte au Client lors de la remise du devis de réparation ainsi que de réduire au minimum le délai d'immobilisation du Matériel déposé.

B. Mise en place et réalisation des services.

Pour bénéficier des services, le Client pourra :

- (i) se rendre directement au comptoir du magasin LifeOn ; ou
- (ii) prendre un rendez-vous via le site internet www.lifeon.mq en renseignant son nom, numéro de téléphone et adresse de courrier électronique.
- (iii) solliciter un service à son domicile moyennant des frais de déplacement supplémentaires.

Le Client accepte d'être contacté pour toute information relative à la réalisation des services par courrier électronique, sms ou WhatsApp selon les informations qu'il a accepté de fournir à LifeOn.

Avant toute prestation, LifeOn réalisera un pré-diagnostic visuel du matériel et se réserve la possibilité de refuser sa prise en charge notamment si ce matériel n'est pas d'un modèle éligible aux services de LifeOn i ou s'il est manifestement abimé, obsolète ou contrefait.

Lorsque le Client dépose son Matériel en magasin en vue de la réalisation d'une prestation de service, le personnel de LifeOn procédera à l'enregistrement du dépôt par la création d'un dossier client électronique. Pour ce faire, il sera demandé au Client de bien vouloir renseigner son nom, numéro de téléphone et adresse de courrier électronique.

Le transfert de risque s'effectue dès la prise de possession physique du Matériel par LifeOn en magasin. A partir de cet instant les risques de perte, vol ou d'endommagement du Matériel sont transférés à LifeOn. Les risques sont retransférés au Client lorsque celui-ci récupère physiquement son Matériel en magasin personnellement ou par l'intermédiaire d'un tiers mandaté à cet effet.

A l'issue de la prestation de diagnostic, LifeOn informera le Client de l'origine probable de la panne et lui fournira un devis précisant la nature de l'intervention envisagée, éventuellement les pièces à remplacer, et le prix de la réparation. Le Client pourra donner son accord pour mettre en œuvre le service de réparation. Ce devis est valable dix (10) jours à compter de sa date d'émission. Il est transmis au Client par courriel et par SMS aux coordonnées renseignées par le Client.

En cas d'acceptation d'un devis par le Client, ce dernier sera tenu de régler son montant total et ne pourra le contester. Le Client pourra payer comptant ou verser l'acompte, défini au III. D des présentes, afin de mettre en œuvre la réparation. Les frais de diagnostic ne seront pas facturés en cas d'acceptation du devis.

Lors de la réparation le service de géolocalisation du Matériel devra obligatoirement avoir été désactivé par le Client, faute de quoi LifeOn ne pourra intervenir. Le Client peut trouver des instructions en ce sens au lien suivant : <https://support.apple.com/fr-fr/guide/icloud/mmfc0eeddd/icloud> ou demander de l'aide au personnel de LifeOn.

Les pièces du Matériel remplacées par LifeOn deviennent de facto la propriété de LifeOn ou des constructeurs respectifs, selon les cas.

En cas de refus du devis, le Matériel sera au choix du Client : (i) restitué en l'état ou (ii) recyclé (selon les conditions prévues en **Annexe**). Dans ce cas, seuls les frais de diagnostic seront facturés au Client.

A l'issue du ou des service(s), le Client sera informé de la mise à disposition de son Matériel en magasin par SMS et/ou courriel. Si le Client souhaite désigner un tiers pour récupérer son Matériel auprès de LifeOn, il devra fournir impérativement une autorisation écrite signée de sa main désignant le tiers en question qui devra présenter un justificatif d'identité au personnel de LifeOn.

II. VENTE DE MARCHANDISES

LifeOn propose également des marchandises à la vente uniquement en magasin physique. Les marchandises en magasin physique sont pour la plupart exposées sur des linéaires pour être choisies et prélevées directement par le Client. La désignation, la marque, les caractéristiques principales, les informations légales obligatoires ainsi que le prix des marchandises sont précisés directement sur leurs emballages ou sur des écriteaux (fiches/étiquettes) situés à proximité immédiate des marchandises. Pour les marchandises non exposées, un catalogue virtuel indiquant ces mêmes informations est librement accessible en magasin. Les marchandises proposées à la vente en magasin sont conformes à la législation en vigueur.

A. Transfert de propriété

Pour le paiement par virement bancaire en une fois, le transfert de propriété aura lieu après confirmation de réception du virement de la totalité du prix par l'organisme bancaire de LifeOn et émission de la facture acquittée correspondante.

Pour les modes de paiements autorisés autres que les virements bancaires, le transfert de propriété aura lieu après réception de la totalité du prix par LifeOn et émission de la facture acquittée correspondante.

Pour les paiements différés ou fractionnés le transfert de propriété aura lieu dès la validation de la mise en place de la facilité de paiement choisie entre le Client et la Société Partenaire (terme défini au III.B des présentes).

B. Mise à disposition

Les marchandises achetées en magasin sont mises à disposition dès leur transfert de propriété.

C. Transfert de risque

Le transfert de risque s'effectue dès la prise de possession physique des marchandises par le Client après leur mise à disposition en magasin. A partir de cet instant les risques de perte, vol ou d'endommagement des marchandises sont transférés au Client, même dans l'hypothèse d'un retour des marchandises via un tiers.

D. Service après-vente de marchandises.

Le service après-vente (SAV) des marchandises vendues par LifeOn est susceptible d'être pris en charge selon les cas par le constructeur ou par LifeOn directement.

En cas de problèmes techniques rencontrés en rapport avec une marchandise vendue par LifeOn, le Client peut contacter directement le service client au numéro suivant : +596 596 75 79 34 (coût d'une communication locale à partir d'un téléphone fixe – surcoût éventuel selon opérateur) du lundi au vendredi de 9h00 à 14h00.

Le Client accepte d'être contacté pour toute information relative au SAV par courrier électronique, sms ou WhatsApp selon les informations qu'il a accepté de fournir à LifeOn.

En cas de problèmes techniques affectant l'utilisation d'une marchandise vendue par LifeOn, elle sera prise en charge par le SAV selon les modalités communiquées au Client. LifeOn réalisera un premier examen visuel de la marchandise, avant tout diagnostic détaillé, afin de déterminer son état et son éligibilité aux garanties légales ou commerciales applicables. Le SAV sera susceptible de réparer ou de remplacer la marchandise défectueuse dans le cadre de la mise en œuvre des garanties applicables. Pour les marchandises hors garantie (délai dépassé, mauvaise utilisation, ou autres conditions légales non respectées), LifeOn pourra proposer au Client ses services payants.

Les marchandises prise en charge par le SAV sont conservées le temps nécessaire à leur traitement dans le respect de la législation applicable. Au-delà de ce délai, les marchandises sont remises à la disposition du Client qui en sera notifié par un des modes de communication qu'il a acceptés.

III. CONDITIONS DE REGLEMENT ET DE RETRACTATION

A. Modes de paiement autorisés

LifeOn accepte uniquement les modes de paiement suivants en point de vente :

- Espèces, dans la limite légale de 1000 € TTC ;
- Carte bancaire de types Visa, Mastercard et American Express ;
- Virement bancaire vers le compte transmis par LifeOn.

LifeOn refuse tout paiement par chèque bancaire.

LifeOn accepte uniquement les modes de paiement suivants en ligne :

- Carte bancaire de types Visa, Mastercard et American Express ;

LifeOn offre au Client la possibilité de payer immédiatement selon un des modes de paiement autorisés ou bien par le biais d'une facilité de paiement dans les conditions et modalités ci-après.

B. Facilités de paiement

LifeOn offre au Client la possibilité d'opter pour une des facilités de paiement suivantes :

- Paiement différé à quinze (15) jours calendaires après l'achat ;
- Paiement fractionné en deux, trois ou quatre mensualités avec des frais supplémentaires à la charge du Client ;

Lorsque le Client opte pour une offre de facilité de paiement, il sera dirigé vers une société de financement partenaire agréée spécialisée (ci-après la « Société Partenaire ») selon la procédure décrite ci-après.

S'il souhaite bénéficier d'une facilité de paiement, le Client devra obligatoirement fournir au personnel de LifeOn une pièce d'identité correspondant au moyen de paiement utilisé, sur un compte ouvert avec une adresse client localisée en France ainsi que son numéro de téléphone mobile et son adresse de courrier électronique.

LifeOn va ensuite transmettre les informations du Client à la Société Partenaire pour étude du dossier de financement du Client. (Cette étape dure généralement quelques minutes).

Si le dossier Client est validé par la Société Partenaire, alors le Client pourra lui aussi donner son accord pour la mise en place du financement et contracter l'offre choisie avec la Société Partenaire. Cette dernière aura ensuite la charge du paiement à LifeOn puis du recouvrement des sommes financées pour le Client selon les modalités décrites dans l'offre de facilité de paiement choisie et selon ses propres conditions générales. Les éventuels frais liés à la facilité de paiement supportés par le Client seront facturés par cette même Société Partenaire.

Un crédit engage celui qui le souscrit et doit être remboursé. Le Client est invité à vérifier ses capacités de remboursement avant de s'engager.

C. Prix.

Les tarifs des services et les prix des marchandises sont indiqués en euros toutes charges comprises. Ils ne prennent pas en compte les éventuels coûts d'achat et de livraison des pièces détachées, ni les frais de traitement, les frais de paiement fractionné ou à crédit.

LifeOn est susceptible de modifier ses tarifs et prix à tout moment mais les achats seront facturés sur la base de ceux en vigueur au moment de leur validation par le Client.

D. Acompte

Lors de l'acceptation d'un devis par le Client, il pourra payer comptant ou ne verser qu'un acompte correspondant à 30 % du montant total du devis afin de mettre en œuvre la réparation.

Le solde sera payé au comptoir de LifeOn lors de la récupération du Matériel via un des modes de paiement autorisés.

Conformément à l'article L. 214-2 Code de la consommation, les sommes versées d'avance portent intérêt au taux légal à l'expiration d'un délai de trois mois à compter du versement jusqu'à l'exécution de la prestation de réparation. Ces intérêts sont déduits du solde à verser lors de la récupération du Matériel.

E. Avoirs

Les éventuels avoirs (erreur commerciales, marchandise endommagée non réparable ou irremplaçable) sont émis à la discrétion de LifeOn et utilisables uniquement pendant une durée de trois (3) mois à compter de leur date d'émission.

F. Droit de rétractation

Sauf conditions exceptionnelles, nécessitant toujours l'accord préalable d'un responsable, le Client ne peut se rétracter de l'achat d'un service ou d'une marchandise effectué en magasin.

Pour les achats à distance, le code de la consommation prévoit un délai de rétractation pour le consommateur de quatorze (14) jours à compter de la conclusion du contrat de prestation de service sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalité.

Pour exercer son droit de rétractation, le consommateur doit exprimer clairement et par écrit sa volonté de se rétracter. Il utilisera de préférence le formulaire-type de rétractation ci-dessous à adresser à LifeOn par courrier postal.

A l'attention de LFM SARL, Les Galeries de Bois Quarré, RN1, 97232 Le Lamentin
Par la présente, je déclare exercer mon droit de rétractation du contrat portant sur la vente de la prestation de service ci-dessous :
Service(s) commandé(s) :
Commande effectuée le
Numéro de commande :
Nom du Client : Téléphone mobile :
Adresse du Client :
Signature du Client :
Date (cachet de la Poste faisant foi):

Cependant, les prestations de services proposées par LifeOn impliquent nécessairement un traitement immédiat dès la commande. Par conséquent, l'achat d'une prestation de service de LifeOn en ligne est conditionné à ce que le Client sollicite le commencement immédiat de l'exécution du contrat et **renonce au droit de rétractation** de quatorze (14) jours bénéficiant au consommateur en application de l'article L221-28 du code de la consommation.

IV. SANCTIONS EN CAS D'INEXECUTION

En vertu de l'article 2286 du Code civil, LifeOn bénéficie d'un droit de rétention sur le Matériel en cas de non-paiement du Client avant sa restitution.

Pour tout défaut de paiement, le Client débiteur sera relancé par tout moyen. Si l'obligation du Client n'est pas exécutée dans un délai de cinq (5) jours après la relance, LifeOn procédera, sans information préalable et sans autre relance, à la mise en recouvrement de la totalité du solde auprès d'un tiers mandaté pour le recouvrement.

En cas de silence ou de mauvaise foi du Client à l'issue des cinq (5) jours, il sera de plein droit tenu de payer les frais de traitement et de recouvrement ainsi engagés ainsi qu'une indemnité forfaitaire de retard d'un montant s'élevant à 20% du prix du service concerné, indemnité qui ne pourra être inférieure à cent (100) euros et qui s'ajoutera aux intérêts légaux de retard en vigueur.

ATTENTION , le Client est tenu de récupérer tout Matériel ou marchandise déposée en SAV lui appartenant après notification de sa mise à disposition en magasin. Il est invité à le faire dans les meilleurs délais. Au-delà de trente (30) jours sans récupération du Matériel ou de la marchandise en SAV, LifeOn se réserve le droit de facturer des frais de garde à hauteur d'un (1) euro par jour. Si le Client ne récupère pas son Matériel ou marchandise en SAV avant l'expiration d'un délai de quatre (4) mois en dépit d'une nouvelle relance de LifeOn, le Matériel ou marchandise en SAV en question sera considéré(e) comme abandonné(e) et pourra être revalorisé(e) par LifeOn par dérogation expresse à la loi de 1903 relative à la vente de certains objets abandonnés, notamment afin de compenser son préjudice financier résultant des frais de stockage et de traitement du Matériel ou marchandise en SAV abandonné(e).
--

V. GARANTIES

A. Garanties légales

Dans le cadre d'une prestation de services dont l'objet principal n'est pas la fourniture de biens, la garantie de conformité et la garantie des vices cachés n'ont pas lieu de s'appliquer.

Le Client ne pourra pas faire jouer les garanties légales de conformité et de vices cachés pour les pièces et fournitures accessoires à moins qu'elles ne constituent l'objet principal du contrat ou qu'elles aient été acquises par le Client par un contrat de vente distinct.

S'agissant de la vente de marchandises, LifeOn est tenue des défauts de conformité du bien au contrat dans les conditions des articles L-217-4 et suivants du Code de la Consommation et des défauts cachés de la chose vendue dans les conditions prévues aux articles 1641 et suivants du Code civil.

Garantie légale de conformité : article L217-4 et suivants du code de la consommation

Ne s'applique qu'aux achats effectués par un consommateur au sens du code de la consommation.

Cette garantie concerne uniquement les défauts de conformité déjà présents lors de l'achat. Le défaut doit rendre le bien inutilisable ou diminuer très fortement son usage. Le délai de mise en œuvre de cette garantie est de 2 ans après l'achat. Le Client est dispensé d'apporter la preuve du défaut de conformité du bien, à la charge de LifeOn de démontrer le contraire. En aucun cas cette garantie ne couvre les défauts causés par une mauvaise utilisation du bien. En cas de non-conformité avérée, le Client a le choix entre la réparation et le remplacement du bien. LifeOn peut cependant opter pour la solution la moins coûteuse en cas d'écart disproportionné entre les deux options. En cas d'inexécution de la part de LifeOn, le Client peut alors demander une réduction du prix ou la résolution de la vente. La garantie légale de conformité s'applique indépendamment de toute garantie commerciale. Pour mettre en œuvre cette garantie le Client contactera LifeOn par courrier recommandé en détaillant au maximum sa demande. Les frais de retour seront remboursés, sur justificatifs, après retour du bien si le défaut de conformité est confirmé. Le client est invité à conserver les justificatifs de retour. A défaut, le remboursement se fera sur la base du tarif postal de l'acheminement d'un colis similaire.

Garantie relative aux défauts cachés de la chose vendue : article 1641 et suivants du code civil

Cette garantie concerne uniquement les défauts du bien qui existent déjà au moment de l'achat mais qui sont révélés ultérieurement. Le défaut doit rendre le bien inutilisable ou diminuer très fortement son usage. En aucun cas cette garantie ne couvre les défauts causés par une mauvaise utilisation du bien. Le délai de mise en œuvre de cette garantie est de 2 ans à partir de la découverte du défaut et de 5 ans à partir de l'achat. C'est au Client que revient la charge de la preuve de l'existence du défaut caché. En cas de défaut caché avéré, le Client peut alors demander une réduction du prix ou la résolution de la vente. La garantie légale de défauts cachés de la chose vendue s'applique indépendamment de toute garantie commerciale. Pour mettre en œuvre cette garantie le Client contactera LifeOn par courrier recommandé en détaillant au maximum sa demande.

Afin de faciliter la mise en œuvre de ses garanties légales, le Client devra fournir les informations suivantes : nom, prénom, adresse, téléphone et courrier électronique.

ATTENTION, les batteries contenues dans les marchandises vendues par LifeOn sont par nature des produits consommables qui ont une durée de vie légitimement plus courte que la durée de couverture prévue par les garanties légales. Par les présentes LifeOn informe le Client, qui l'accepte, que les défaillances de batteries seront prises en charge au titre de la garantie conformité pour une durée limitée d'un (1) an à compter de l'achat de la marchandise.

B. Garantie commerciale

LifeOn garantit les réparations à partir de la date de mise à disposition du Matériel pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours.

Si pendant la durée de la garantie commerciale, le Matériel présente de nouveau une panne ou des dysfonctionnements, le Client pourra retourner le Matériel à LifeOn dans les conditions suivantes :

- si le nouveau diagnostic décele une panne ou dysfonctionnement identiques, alors LifeOn procédera de nouveau à la réparation sans facturation supplémentaire au Client ;
- si le nouveau diagnostic décele une panne ou dysfonctionnement différents qui ne pouvaient être décelés lors du premier diagnostic, alors la garantie n'est pas applicable. Le nouveau diagnostic sera facturé au Client et LifeOn émettra un nouveau devis de réparation au Client ;
- toute panne ou dysfonctionnement résultant d'une utilisation anormale du Matériel pendant la durée de la garantie commerciale aura pour effet de rendre la garantie inapplicable.

Les marchandises vendues par LifeOn bénéficient pour la plupart des garanties des constructeurs respectifs, les Clients sont invités à les contacter directement pour plus de renseignements. LifeOn propose également à la vente pour les marchandises l'extension de garantie facultative « *Protection Plan* » dont les conditions générales sont consultables en magasin et sur la page internet www.digilife.fr/dpp

VI. RESPONSABILITE

LifeOn est uniquement tenue par l'obligation de moyen, à l'égard du Client, de fournir ses meilleurs efforts pour diagnostiquer et réparer les pannes et dysfonctionnements du Matériel. Le Client sera tenu de payer les prestations effectuées même en cas de persistance de la panne ou du dysfonctionnement. Seule une faute imputable à LifeOn dans l'exécution du contrat serait de nature à engager sa responsabilité contractuelle.

LifeOn n'a pas vocation à vendre ses services et marchandises à des clients professionnels. LifeOn ne pourra voir en conséquence sa responsabilité engagée pour tout préjudice quel qu'il soit résultant d'une activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole. LifeOn n'encourra aucune responsabilité pour tous dommages indirects du fait des présentes, perte d'exploitation, perte de profit, perte de chance, dommages ou frais, qui pourraient survenir en lien avec des services et marchandises vendus par LifeOn.

LifeOn ne saurait en aucun cas être responsable au titre des dommages résultant d'une mauvaise utilisation du Matériel ou d'une marchandise par le Client. Il est recommandé au Client de bien prendre connaissance des notices d'utilisation des Matériels et des marchandises fournies par les constructeurs.

LifeOn ne saurait être tenue responsable dans le cas où un service n'aboutirait pas ou si elle était empêchée de respecter quelconque de ses obligations pour un cas de force majeure et notamment en cas de grève, pandémie ou d'intempérie.

LifeOn ne saurait être responsable de toutes pertes ou altérations de données, fichiers, logiciels. Il appartient au Client de sauvegarder l'ensemble de ses données sur un support externe (clé usb, disque dur, cloud etc.) préalablement au dépôt du Matériel ou de la marchandise en SAV.

LifeOn ne saurait être tenu responsable de l'impossibilité totale ou partielle d'utiliser un Matériel ou marchandise pour cause d'incompatibilité de matériel.

VII. DISPOSITIONS RELATIVES A LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Les marchandises proposées à la vente sont accompagnées d'un indice de réparabilité lorsque cela est prévu par la législation en vigueur.

LifeOn renvoie le Client aux indications des constructeurs, présentées sur l'emballage et la notice d'utilisation des marchandises s'agissant de la présence de composants polluants et/ou dangereux et s'agissant des modalités de tri des déchets. Le Client peut également trouver un centre de recyclage adapté à proximité de chez lui via le lien suivant : <https://www.ecosystem.eco/fr/recherche-point-de-collecte?profil=0&action=rid&equipment-part=364>

LifeOn propose au Client de récupérer le Matériel ou les marchandises achetées chez LifeOn en fin de vie, dans le but de les recycler. Pour ce faire le Client signera le certificat de recyclage en Annexe.

VIII. DISPOSITIONS RELATIVES A LA PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Dans le cadre de ses différentes activités et particulièrement dans le but de contacter le Client pour la prise de rendez-vous ou en cas de problèmes techniques, pour émettre des devis et factures, dans le cadre d'opérations commerciales ou encore dans le cadre d'études et analyses statistiques, LifeOn est amenée à traiter des données personnelles des Clients (c'est par exemple le cas de pièces d'identités, rib, justificatif de domicile, numéro de téléphone, adresse de courrier électronique, adresse postale). Le Client reconnaît qu'en fournissant ses données personnelles, il consent à leur stockage et utilisation par LifeOn. Pour ce faire, il est au préalable informé du type de données concernées ainsi que de la finalité de leur traitement. Le Client peut à tout moment retirer ce consentement et demander la destruction ou la rectification de ses données personnelles.

En cas de question relative au traitement des données personnelles le Client peut formuler une demande via l'adresse suivante : contact-rqpd@gieinfodom.com . Le Client dispose également du droit d'introduire une réclamation sur l'utilisation de ses données personnelles auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés. Il pourra le faire en ligne à l'adresse suivante <https://www.cnil.fr/fr/ajir>

La collecte et le traitement des données personnelles sont strictement encadrés par la loi, en particulier par le Règlement général sur la protection des données (RGPD) que LifeOn s'engage à respecter notamment par la mise en place un Code de conduite visant à établir des règles internes afin de protéger au maximum les données personnelles de ses Clients.

LifeOn et ses salariés s'engagent à se montrer rigoureux dans le respect des principes énoncés ci-avant et notamment à :

- Identifier les flux de traitement des données personnelles et tenir un registre par activité concernée à jour.
- Ne recueillir des données que dans le cadre d'opérations légitimes définies en interne comme nécessitant le traitement de données personnelles.
- Ne recueillir que les données strictement nécessaires à la finalité poursuivie.
- Ne pas utiliser les données personnelles en dehors de la finalité poursuivie.
- Ne communiquer les données personnelles qu'avec les personnes indispensables à l'accomplissement la finalité poursuivie.
- Ne pas conserver les données personnelles une fois la finalité atteinte ou abandonnée.
- Faire leurs meilleurs efforts pour assurer la sécurité du stockage des données personnelles (système de sécurité informatique, ne pas tenir de fichier mot de passe clients en clair, etc.).
- S'agissant des salariés : ne pas laisser trainer des documents physiques ou informatiques contenant des données personnelles, ne pas choisir de mot de passe trop simple, ne pas conserver des données personnelles sur les machines mais opter pour le cloud et les outils sécurisés.
- Organiser des formations internes pour sensibiliser les salariés.
- Désigner un référent à la protection des données personnelles par magasin.

IX. REGLEMENT DES LITIGES

Pour toute question ou réclamation, le Client contactera LifeOn par téléphone au +596 596 75 79 34 (coût d'une communication locale à partir d'un téléphone fixe – surcoût éventuel selon opérateur) du lundi au vendredi de 9h00 à 14h00 ou par courriel à l'adresse : contact@lifeon.mg

En cas de litige et en vertu du code de la consommation, le Client a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résiliation amiable du différend de nature contractuelle qui l'opposerait à LifeOn.

Le Client pourra faire examiner sa demande par le médiateur indiqué ci-après : CMAP sise 39 Avenue Franklin Delano Roosevelt – 75008 Paris. www.cmap.fr/le-cmap/nous-saisir/ . Il pourra également passer par la plateforme européenne de règlement en ligne des litiges accessible à l'adresse suivante : <https://ec.europa.eu/consumers/odr/main/index.cfm?event=main.home2.show&lng=FR>

Le Client pourra, à ses frais, se faire assister par un conseil.

En cas de persistance du litige malgré la tentative de règlement amiable, celui-ci sera soumis à la compétence des tribunaux français et jugé en application de la loi française.

CERTIFICAT DE RECYCLAGE

1) Objet du présent formulaire

Le présent formulaire est dûment complété par mes soins dans le but d'acter la transmission gratuite du droit de propriété de mon matériel à la société LifeOn afin que cette dernière se charge de le recycler.

2) Coordonnées du cédant

Nom :
 Prénom :
 Adresse :
 N° du devis (le cas échéant) :

3) Coordonnées du cessionnaire

LFM SARL - Les Galeries de Bois Quarré, RN1, 97232 Le Lamentin, Immatriculée au RCS de Fort-de-France sous le numéro 922 164 892

4) Nature des biens relatifs au transfert de propriété

Je vous notifie par le présent certificat : *(barrer la mention inutile)*

- (i) mon refus pour le devis référencé ci-dessus ainsi que de ma décision de vous transférer la propriété du ou des biens référencés ci-dessous à compter de ce jour¹ à des fins de recyclage ;
- (ii) ma décision de vous transférer la propriété du ou des biens référencés ci-dessous à compter de ce jour¹ à des fins de recyclage :

Numéro de série	Modèle	Qtés

Je reconnais avoir pleine conscience des effets qu'entraînent le transfert du droit de propriété de mes biens et renonce à toute revendication possible à compter de ce jour¹.

Date et Signature

1. Article 1196 alinéa 1^{er} du Code Civil : Dans les contrats ayant pour objet l'aliénation de la propriété ou la cession d'un autre droit, le transfert s'opère lors de la conclusion du contrat.